UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Florianópolis, 5-14 octobre 2004

Résolution 46: Contribution de l'UIT-T au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI



AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

© UIT 2006

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RÉSOLUTION 46

Contribution de l'UIT-T au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI

(Florianópolis, 2004)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, 2004),

considérant

- a) l'importance des définitions relatives aux questions liées à l'Internet;
- b) le rôle du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) dans la préparation des contributions de l'UIT au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI),

tenant compte

- a) du succès de la première phase du SMSI;
- b) de la seconde phase du SMSI qui se tiendra à Tunis en novembre 2005 et du processus préparatoire correspondant,

notant

que, dans sa Résolution 1222 sur les travaux de l'UIT relatifs au SMSI, le Conseil a décidé de charger le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI de continuer de fournir des contributions actualisées au processus de préparation du SMSI,

décide

- d'établir un groupe, de durée limitée, chargé de fournir à la première réunion du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI qui se tiendra en 2005 une définition relative aux aspects techniques des réseaux de télécommunication utilisés par l'Internet;
- d'inviter le président du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI à ajouter un point correspondant à l'ordre du jour de cette réunion de 2005,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

de fournir l'appui nécessaire pour accepter les contributions pertinentes et de prévoir la tenue d'une réunion d'un jour de ce groupe à durée limitée avant la première réunion du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI qui se tiendra en 2005,

invite les Membres de l'UIT-T

à soumettre des contributions à ce groupe.